Soixantième année. - N ° 210 A Samedi 31 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1809

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

937 797 991 RCS Lille-Métropole.
DNP GROUP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 6500032 EUR.
Adresse : 266/340, rue Jules Verne Crt 3, 59273 Fretin.
Précédent propriétaire : 884 539 081 RCS Lille-Métropole. **ABRU CONSULTING.** 937 797 991 RCS Lille-Métropole.
DNP GROUP.
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : ABRU CONSULTING Société par actions simplifiée au capital de 384.961 euros Siège social : FRETIN (59273), 266/340 rue Jules Vernes Crt 3 884 539 081 RCS LILLE METROPOLE Société absorbée ET DNP Group Société par actions simplifiée au capital de 6.500.032 euros Siège social : FRETIN (59273), 266/340 rue Jules Vernes Crt 3 937 797 991 RCS LILLE METROPOLE Société absorbante AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 octobre 2026, il est envisagé la fusion par voie d'absorption de la société ABRU CONSULTING par la société DNP Group, sous le régime des fusions simplifiées prévu à l'article L. 236-11 du Code de commerce. 1- Evaluation de l'actif et du passif de la société ABRU CONSULTING dont la transmission à la Société DNP Group est prévue : - Montant de l'actif : 4.401.165 euros - Montant du passif : 3.380.494 euros - Actif net apporté : 1.020.671 euros 2- Absence de rapport d'échange et d'augmentation de capital La société DNP Group, société absorbante, détenant la totalité des actions de la société ABRU CONSULTING, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société absorbante. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de titres émis par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Il ne sera émis aucune prime de fusion. 3- Dépôt du projet de fusion Le projet de traité de fusion établi le 23 octobre 2026 a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LILLE METROPOLE le 29 octobre 2026, au nom de la société DNP Group, société absorbante et de la société ABRU CONSULTING, société absorbée..